NEW EUROPE COLLEGE

Travaux du colloque

# *Le corps et ses hypostases en Europe et dans la société roumaine du Moyen Âge à l'époque contemporaine*

1 novembre 2008
New Europe College, Bucarest

Coordinateurs :
Constanța VINTILĂ-GHIȚULESCU
et Alexandru-Florin PLATON

Editor: Irina VAINOVSKI-MIHAI

Le colloque qui est à l'origine de ce volume a été organisé dans le cadre du programme NEC-Link et a été financé par Higher Education Support Program et par l'Ambassade de France en Roumanie.

La publication de ce volume a été rendue possible par le soutien accordé au NEC par l'Ambassade de France en Roumanie.

Copyright © 2010 – New Europe College

ISBN 978-973-88304-3-1

New Europe College
Str. Plantelor 21
023971 Bucharest
Romania
www.nec.ro; e-mail: nec@nec.ro
tel: (+4) 021.327.00.35; fax: (+4) 021.327.07.74

# LA PARADOXALE LIBÉRATION DU CORPS DES RELIGIEUX

Alessandro STELLA

On sait qu'après des disputes séculaires, à partir du XIII^e^ siècle tous les religieux catholiques devaient faire vœu de célibat et se maintenir chastes tout au long de la vie sacerdotale ou monacale. A contre-courant des autres religions du Livre et du christianisme d'Orient, le catholicisme interdit aux prêtres et aux moniales de se marier et de concevoir des enfants. Il faut aussi rappeler que la longue bataille de l'Eglise catholique pour imposer le célibat aux clercs s'accompagna d'une bataille non moins intense pour imposer aux laïcs le mariage chrétien, célébré devant un prêtre et des témoins par des « paroles de présent ». Pour les uns une vie de chasteté et de pureté sexuelle, pour les autres le mariage à vie, indissoluble, la monogamie stricte.

On sait moins que ce carcan idéologique ni biblique ni évangélique, construction sociale du clergé et des ordres monastiques des derniers siècles du Moyen Age, fut vécu de façon imparfaite par les croyants et aussi par les propres représentants de l'Eglise catholique romaine. Si globalement le mariage fut respecté, de façon légale par le ré-mariage conséquent aux veuvages récurrents, ou par les rapports pré-matrimoniaux sous prétexte de « paroles de futur » d'une part, de manière illégitime par le concubinage, la bigamie ou de plus simples fornications d'autre part, hommes et femmes

catholiques se soustrayaient parfois des normes doctrinaires[1]. Sans pouvoir évidemment quantifier le taux de déviance dans une matière si secrète et délicate, nous commençons maintenant à savoir qu'une partie des religieux, aussi bien de sexe masculin que féminin, étaient loin de respecter le vœu de chasteté prononcé. Au contraire, certains prêtres, moines et moniales avaient pu trouver, sous couvert de célibat, des chemins de libération de leur corps et mener une vie sexuellement affranchie des règles imposées aux laïcs mêmes[2].

Malgré les injonctions des Conciles du XIIIe siècle, relayées par les édictes des évêques locaux, jusqu'au XVIe siècle les mœurs sexuelles, du clergé séculier en particulier, semblent encore bien relaxées et tolérées par la hiérarchie catholique. L'évêque de Palencia par exemple, lors de sa visite pastorale de l'année 1481, constata qu'un membre sur cinq du chapitre de la cathédrale vivait en concubinage[3]. Pour la même époque, les registres de légitimation du Roi d'Aragon nous apprennent que sur 171 enfants naturels légitimés par le souverain entre 1474 et 1485, 119 étaient fils/fille d'un clerc[4]. Le tour de vis

---

1 Cf. Daniela Lombardi, *Matrimoni di antico regime*, Bologna, Il Mulino, 2001; Silvana Seidel Menchi et Diego Quaglioni dir., *Trasgressioni. Seduzione, concubinato, adulterio, bigamia (XIV-XVIII secolo)*, Bologna, Il Mulino, 2004 ; Alessandro Stella, *Amours et désamours à Cadix aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008.

2 Romano Canosa, *Il velo e il cappuccio. Monacazioni forzate e sessualità nei conventi femminili in Italia tra Quattrocento e Settecento*, Roma, Sapere 2000, 1991 ; Alessandro Stella, *Le prêtre et le sexe. Les révélations des procès de l'Inquisition*, Bruxelles, André Versaille éditeur, 2009.

3 Cf. Adeline Rucquoi, *Aimer dans l'Espagne médiévale. Plaisirs licites et illicites*, Paris, Realia/Les belles lettres, 2008, p. 62.

4 Cf. Iñaki Bazan Diaz, *Delinquencia y criminalidad en el Païs Vasco en la transición de la Edad Media a la Moderna*, Vitoria-Gasteiz, Departamento de Interior, 1995, p. 275.

imposé par la Contre-Réforme et le Concile de Trente semble avoir abouti à un recul certain de la pratique du concubinage ecclésiastique, tout au moins dans son apparente visibilité[5].

Dans les faits, le respect formel des normes de la part du clergé post-tridentin pouvait bien s'accompagner de libertés prises dans le secret de l'intimité. Y compris de la part de ceux dont la fonction était justement la répression des crimes considérés les plus graves par l'Eglise catholique. Comme dans le cas de don Manuel Sebastian de Cardenas, curé bénéficier, juge ecclésiastique et notaire du Saint-Office de l'Inquisition de Mexico, jugé et condamné au début du XVIII^e^ siècle par le même tribunal auquel il appartenait[6].

La première dénonciation contre lui avait été faite au mois de juin 1708 par une jeune *mestiza* fraîchement mariée, mais l'enquête s'arrêta brusquement quelques mois plus tard car la jeune femme fut tuée par son jaloux de mari. L'instruction inquisitoriale contre don Manuel de Cardenas reprit un an après, suite à une nouvelle dénonciation formulée par une autre femme *mestiza*, mariée et âgée de 33 ans. Elle avait raconté aux juges qu'alors qu'elle se trouvait au couvent de Reginaceli de Mexico, en qualité de servante d'une religieuse, le curé lui avait donné des draps à laver ; la remerciant ensuite pour le service rendu, il lui avait néanmoins recommandé

> « de ne pas parfumer les draps, puisque cela lui avait causé une grande inquiétude la nuit précédente … Se confessant

---

5 Cf. Merry E. Wiesner-Hanks, *Cristianismo y sexualidad en la Edad Moderna. La regulación del deseo, la reforma de la practica*, Madrid, Siglo Veintiuno de España editores, 2001, en particulier p. 126 sq.

6 Archivo Historico Nacional de Madrid (AHN), *Inquisición, 1733, exp. 33, f° 1r-12v, años 1708-1712* : « Relacion de la causa contra el bachiller don Manuel Sebastian de Cardenas, cura beneficiado, juez eclesiastico, notario de el Santo Oficio, por solicitante ».

> avec le prêtre quinze jours après, il lui avait demandé si elle ne ressentait pas quelques altérations en confessant ses péchés, car cela lui arrivait à lui-même d'être troublé en écoutant les péchés de déshonnêteté, ce qu'elle confirma lui survenir aussi ... Retournant au confessionnal deux semaines plus tard, le confesseur lui dit qu'il avait passé toute la nuit précédente pensant à elle, et que cette pensée l'avait beaucoup troublé lui faisant avoir plusieurs pollutions ; ce à quoi elle avait répondu que la même chose lui arrivait à elle ... Le jour suivant, toujours au confessionnal, le père Cardenas lui répéta avoir eu des fréquentes pollutions au cours de la nuit, et qu'il était en train en ce moment là d'en avoir une autre ; il la pria de recevoir sa semence et, si elle pâtissait de la même altération, d'en faire de même avec ses doigts, et ainsi ils échangèrent par la petite grille. Dans l'après-midi, ils s'étaient revu au parloir, et tout en se soulevant sa robe lui montrant ses parties il lui avait demandé d'en faire autant, et chacun de son côté parvint à la pollution, déposant sa semence sur un tissu offert à l'autre ».

Au cours de la confirmation de son témoignage, elle ajouta avoir échangé des « billets lascifs » avec le père Cardenas, et qu'un jour qu'elle lui avait avoué « entretenir une amitié illicite avec une certaine religieuse », son confesseur lui avait montré un billet d'amour que lui était adressé par la même nonne.

A ce témoignage s'ensuivirent dix autres rendus par quatre religieuses, cinq séculières et deux servantes, toutes demeurant au couvent de Reginaceli de Mexico, âgées entre dix-neuf et trente et un an, dont une majorité d'espagnoles, mais aussi trois mestizas et une mulâtresse, presque toutes célibataires sauf deux mariées. Au cours des trois années précédentes, chacune avait entretenu une relation affective et sexuelle avec le père Cardenas, suivant un rituel presque identique : conversations lascives au confessionnal, échanges de billets

de la même teneur, rencontres furtives au parloir où, séparés par la grille, chacun se découvrait montrant son corps et ses parties intimes à l'autre, se masturbant jusqu'à l'orgasme et versant sur un morceau de tissu le sperme et le liquide vaginale que les deux partenaires s'échangeaient. Les désirs et les fantasmes sexuels du prêtre semblent partagés par ses partenaires dont certaines, trois moniales en l'occurrence, lui avaient avoué entretenir en même temps une « amitié illicite » avec une autre religieuse. Leurs confessions qui faisaient état de l'utilisation des doigts, de bougies ou de poupées pour se donner du plaisir, nourrissaient davantage son horizon érotique.

Avec l'une de ses amantes, don Manuel de Cardenas alla plus loin que les relations frustrées par les barreaux et les grilles du couvent. Il avait en effet convaincu une jeune servante à quitter le monastère et s'installer dans une chambre en ville, où il la déflora et continua pendant quelques mois à avoir avec elle des rapports sexuels complets. Qui débouchèrent sur la grossesse et la naissance d'une fille que le prêtre se refusa à reconnaître comme sienne. Retenu comme coupable de « sollicitation pendant la confession », le père Cardenas fut privé du titre et de la fonction de notaire de l'Inquisition, suspendu de sacerdoce durant un an, reclus pendant deux ans dans un monastère, et banni pour dix ans des villes et cours royales de Mexico et Madrid.

Le cas de frère Francisco del Corro Bustamante et de sœur Theresa de Jesus Maria nous fait encore davantage apercevoir la montée du désir sexuel chez des religieux. L'histoire de leur liaison, qui s'est déroulée entre les murs du couvent de Santa Ines de Monte Puliziano de Puebla de los Angeles, est emblématique à bien d'égards. Le confesseur de moniales et sa fille spirituelle étaient tombés amoureux l'un de l'autre dès leur première rencontre. Aux premiers regards envoûtés avaient

suivi l'échange de billets doux et les rencontres au confessionnal trois fois par semaine. A l'odeur, à l'ouï, à la lecture des mots de l'autre, avaient suivi la vue et le toucher des doigts au parloir du monastère. Des petits cadeaux, l'échange des draps et des jarretières contribuaient à stimuler le désir charnel de l'autre. Pendant un an et demi frère Francisco et sœur Theresa s'étaient rencontrés au parloir s'échangeant des baisers à travers les barreaux, se déshabillant et montrant l'un à l'autre leurs parties intimes qu'ils stimulaient jusqu'à l'orgasme, se donnant ensuite dans la bouche leurs liquides ou les emportant sur un morceau de tissu.

A la longue, les deux amants ne supportèrent plus que leur relation fût entravée par la grille du parloir, et avec l'aide du sacristain frère Francisco pénétra nuitamment dans le couvent de femmes où l'attendait sa bien-aimée. Ils purent finalement faire l'amour et unir ces corps qui le demandaient si anxieusement depuis longtemps. Le moine répéta l'intrusion six autres fois, ce qui eu pour effet que sœur Theresa se retrouva enceinte. Leur amour passionnel finit en tragédie : sœur Theresa donna naissance à un garçon qu'elle jeta dans les latrines du couvent, le scandale finit aux oreilles des Inquisiteurs, et les deux amants furent séparés à jamais.

Le confesseur de moniales jouissait d'une position privilégiée : seul homme à pouvoir approcher les cloîtrées, il était investi de l'autorité religieuse et se faisait appeler « mon père ». C'était à lui que « ses filles de confession » devaient livrer leurs secrets les plus intimes, les péchés les moins avouables. Ces confidences, la confiance qu'elle présumait, pouvaient constituer le déclenchement d'une relation que de spirituelle devenait charnelle, surtout quand les nonnes confessaient des péchés relatifs au sixième commandement. Malgré l'obligation du silence conventuel, la censure et la culture du secret, malgré le vœu de chasteté et la séparation physique des sexes, en dépit

des barreaux matériels et mentaux, les relations sexuelles ou véritablement amoureuses entre un prêtre et une religieuse n'étaient pas anecdotiques[7]. C'est que le désir des confesseurs trouvait un terrain fertile chez des moniales dont la voie religieuse avait été souvent choisie par leurs familles.

Voici un exemple. Sœur Maria de la Luz Rodriguez, moniale du Couvent de la Enseñanza de Queretaro, était arrivée à l'âge de 45 ans dans la plus stricte continence[8]. Elle rapporta au tribunal de l'Inquisition que sa vie vertueuse bascula un jour de confession avec le docteur don Agustin Riolosa, prêtre et commissaire du Saint-Office de la ville.

> « Cela faisait déjà cinq ans que je l'avais choisi pour confesseur et jusque-là tout s'était passé sans le moindre dérapage. Ce jour-là, don Agustin m'avait montré un portrait de lui[9] qu'une moniale avait fait faire à son insu ; mue par la jalousie et l'envie, je l'ai serré entre mes mains jusqu'à l'abîmer, ce qui fâcha le père, et une fois partie je crois avoir commis un péché contre la chasteté, car je savais que c'était le plus grand chagrin que je pouvais lui causer. Ensuite je lui écrivis un billet le lui disant et lui demandant pardon ; il me répondit par ces mots 'toi, tu vas encore me donner des soucis', incluant au billet deux poils, mais pas de la tête … Je suis alors entrée dans un

---

7 Cf. Alessandro Stella, *Le prêtre et le sexe …*, *op. cit.*, chap. « Entre frère et sœur ».

8 AHN, *Inquisición, 1732, exp. 2, doc. 1-2, f° 1r-55r, año de 1792*: « Sumaria contra el dotor don Agustin Riolosa, presbitero, comisario del Santo Oficio de Queretaro, y actual racionero de la Cathedral de Guadalajara, por solicitante ».

9 *Ibidem* : .« Declaración de la madre Maria Josefa del Santissimo Sacramento, en el siglo Acosta ».
Interrogée, la mère supérieure du couvent déclara que quatre moniales de son couvent gardaient dans leur chambre le portrait de leur confesseur.

> état de trouble, de tristesse, d'émotions, expérimentant les tourments de la chair, et quand je suis retournée me confesser avec lui j'ai constaté que mon esprit était complètement perturbé car la chair me donnait la preuve ultime d'être totalement enflammée. Le jour suivant il m'envoya une boulette de poils et dès lors débuta entre nous une relation criminelle et malhonnête, avec échange de billets obscènes de part et d'autre et conversations salaces en dehors du confessionnal. L'impossibilité de nous joindre dans un lit faisait qu'il prenait plaisir à me voir en chair, et à se laisser voir par moi : il m'a d'abord priée de lui montrer un sein, puis les jambes, jusqu'à demander à me voir toute nue, ce que j'ai fait avec beaucoup de difficultés, les yeux fermés, et ce que j'ai continué à faire par la suite car je n'avais pas la force de résister. Un jour que j'étais malade il était entré au couvent pour me confesser et nous sommes tombés dans les bras l'un de l'autre, il a posé sa tête sur mes seins et je l'ai baisé et encore baisé. Aveugle comme je l'étais devenue dans le vice, je lui ai envoyé une fois une de mes chemises pour qu'il mette son corps où se glissait le mien, ce qu'il fit, dormit dedans, et me la rendit avec un trait d'encre montrant où commençait et se terminait son membre viril. Il est certain que ce n'était pas la crainte de Dieu mais la peur de tomber enceinte qui fit que nous n'avons pas eu de rapports charnels complets ».

Dans la société chrétienne occidentale post-tridentine, la situation dans laquelle venaient se trouver le confesseur et la pénitente était en effet une source rare et possible de déclenchement du désir. Les péchés vis-à-vis du sixième ou du neuvième commandement, que femmes et jeunes filles étaient obligées d'avouer au mâle confesseur alors qu'elles ne s'en seraient confiées même pas à leur meilleure amie, pouvaient troubler l'un, l'autre, ou les deux ensemble, et faire de tremplin pour une liaison entre eux.

Un aspect troublant des relations entre confesseurs et pénitentes, mais finalement pas étonnant compte tenu du cadre culturel dans lequel ces hommes et ces femmes évoluaient (la souffrance comme valeur, le plaisir comme péché), est le recours au sado-masochisme ante litteram. Pendant vingt ans le frère Juan Francisco del Valle avait prescrit à toutes ses pénitentes de se donner une « discipline », c'est-à-dire de se fouetter[10]. La pénitence consistait à se fouetter les fesses en l'air, se déhanchant et se caressant le devant, injuriant « les chairs immondes, le cul cochon », tout en demandant pardon, avec les variantes de pratiquer ce rituel seule, avec une autre femme ou avec le confesseur lui-même. Au cours de ses aveux, le moine franciscain reconnut avoir pratiqué ce genre de pénitence avec sept femmes célibataires, une mariée, vingt religieuses du couvent de Santa Clara de Puebla et huit autres du monastère de Santa Isabel de Mexico. Interrogées par les juges, certaines nonnes déclarèrent qu'elles utilisaient la « discipline » entre elles avant que le confesseur le leur ordonne pour pénitence. Ces hommes et ces femmes baignant dans une culture de la souffrance du corps, qui légitimait le recours au fouet, avaient découvert par la pratique le fil tenu séparant la douleur de la flagellation sur les fesses de la jouissance sexuelle, sans connaître les ouvrages savants que dès le XVIII^e^ siècle pointaient le danger[11].

---

10 AHN, *Inquisición, 1732, exp. 19, f° 1r-20v, años 1779-1783* : "Relacion de la causa contra fray Juan Francisco del Valle, natural de Puebla, franciscano, de edad de 43 años, por el crimen de solicitante y flagelante ».

11 Abbé Boileau, *Histoire des Flagellants. Le bon et le mauvais usage des flagellations parmi les chrétiens*, Claude Luopis-Copmbet éd., Grenoble, Editions Jerôme Million, 1986 (1ère éd. Paris, 1701). Pour une étude en matière cf. Patrick Vandermeersch, *La chair de la passion. Une histoire de foi : la flagellation*, Paris, Cerf, 2002.

Le cas de ce frère del Valle, comme plus haut celui de don Manuel de Cardenas, nous décrivent des religieux qui ont enchaîné plusieurs relations sexuelles et affectives au cours du temps. Ils ont pu changer, laisser leur désir se porter d'une femme à une autre, susciter ou souffrir jalousies et rancunes. Ce n'étaient pas des cas isolés, loin s'en faut. Des cas limites sont représentés par le frère Thomas Arcayos, qui fut reconnu coupable de trente et une relations, ou le frère Gaspar Clemente, à qui on attribua vingt-neuf relations avec des jeunes filles souvent prè-pubères (âge moyen égal à 13,7 ans)[12]. Mais mis à part une minorité de religieux qui avaient vécu en concubinage avec la même femme pendant de nombreuses années, les 101 confesseurs jugés par l'Inquisition de Mexico pour le délit de « sollicitation pendant la confession » (et dont nous avons analysé le dossier judiciaire) avaient eu en moyenne huit liaisons ; plus précisément, un quart parmi eux avaient séduit plus de dix femmes et un sur dix plus de vingt.

Il s'agissait généralement de liaisons nullement paritaires, plutôt inégalitaires et fondées sur l'autorité et la dépendance. Il suffit d'indiquer que l'âge moyen des prêtres « sollicitants » était de 43 ans, alors que celui des femmes « sollicitées » était de 23 ans. A la grande différence d'âge (qui n'était par ailleurs pas rare dans les mariages légitimes de l'époque) s'ajoutait le poids de la fonction du religieux, sans oublier qu'aux premiers temps de la conquête du Mexique certains prêtres se comportaient comme les conquistadors, se faisant livrer par les villages indiens comme tribut des biens comme des femmes

[12] AHN, *Inquisición, 1732, exp. 56, f° 1r-8v, años 1760-1778* : "Relacion de la causa de fray Thomas Arcayos, de el orden de San Francisco, conventual de Toluca, por solicitante » ; AHN, *Inquisición, 1732, exp. 67, f° 1r-25r, año de 1786* : « Relacion de la causa contra fray Gaspar Clemente, religioso de San Francisco, por el delito de solicitiante ad turpia ».

pour leur réconfort[13]. Mais à part cette coercition coloniale et la plainte de femmes victimes de viol ou de chantage, il faut dire que même sous une évidente dépendance la plupart des témoignages de femmes séduites par leur confesseur relatent un enchaînement de mots et de gestes qui font apparaître presque naturelle et inéluctable la chute dans le péché charnel.

Elles décrivent la monté en puissance du désir de l'autre rythmée par les sens : d'abord l'odorat et l'ouï, ensuite la vue et le toucher. Un processus d'approchement des personnes jusqu'à la fusion dans le coït, dans lequel le corps apparaît aux commandes. « C'est à cause de la fragilité du corps, de la misère de la chair », est l'excuse inlassablement invoquée par la plupart des religieux avouant leurs péchés de chair. Grâce à la biologie et à la psychanalyse nous savons aujourd'hui que les centres moteurs du désir et de sa satisfaction se situent dans le cerveau, et que l'auto production de dopamine est un des miracles les mieux réussi par l'espèce humaine[14]. Mais à l'époque dite moderne au cours de laquelle les plaisirs charnels étaient honnis, on s'évertuait à mettre le désir sexuel sur le compte du démon et de ses intermédiaires les sorcières, des herbes magiques et des philtres d'amour[15].

---

13 Le premier procès conservé concerne les agissements de Diego Diaz, curé du village de Ocoytuco, près de Mexico, qui avait un véritable harem chez lui et avait poussé sa dépravation jusqu'à coucher avec sa propre fille de 13 ans, née d'une esclave-concubine indienne qu'il avait eu. Cf. Archivo General de la Nacion (AGN), *Inquisición, 68, exp. 1, f° 2r-50r, años 1542-1547* : « Contra Diego Diaz, clerigo, por solicitante ».

14 Jean-Didier Vincent, *Biologie des passions*, Paris, Odile Jacob, 1986 ; Michel Reynaud, *L'amour est une drogue douce … en général*, Paris, Robert Laffont, 2005.

15 Cf. Maria Helena Sanchez Ortega, *Ese viejo diablo llamado amor. La magia amorosa en la España moderna*, Madrid, Uned ediciones, 2004 ; Adelina Sarrion Mora, *Beatas y endemoniadas. Mujeres heterodoxas ante la Inqusición. Siglos XVI a XIX*, Madrid, Alianza editorial, 2003.

Les péchés de chair des religieux n'étaient pas du tout anecdotiques, si l'on en juge par le deux-mille procès pour délits liés à la sexualité instruits par le tribunal de l'Inquisition de Mexico entre 1571 et 1800. Poursuivis surtout pour ledit « crime de sollicitation durant la confession », mais aussi « pour dire que la fornication n'est pas un péché », pour « concubinage », pour « sodomie » ou pour « proposition hérétique », ces curés et ces moines dont les dossiers du Saint-Office nous ont laissé trace étaient la pointe d'un iceberg plus profond. Très probablement la situation coloniale a joué un rôle important, à en juger notamment par la « facilité » en matière sexuelle attribuée aux Indiennes et ensuite aux Mulâtresses, ce qui ne traduisait en réalité que les propres fantasmes du colonisateur. Mais les entorses à la chasteté, à la virginité, et au vœu de célibat, étaient aussi courantes sur le vieux continent[16].

Les transgressions sexuelles des religieux nous apportent un éclairage insoupçonné sur la sexualité de nos ancêtres. Si quelques-uns vivent en concubinage au presbytère avec la même femme (qu'ils font passer par leur sœur ou leur servante), avec qui ils ont parfois des enfants qu'ils élèvent ensemble, la plupart des curés et surtout des moines (obligé de vivre en communauté masculine) entretenaient des relations multiples. Non entravés par l'obligation de monogamie stricte à laquelle étaient tenus les laïcs, les hommes en religion étaient de facto

[16] Cf Adelina Sarrion Mora, *Sexualidad y confesión. La solicitación ante el Tribunal del Santo Oficio (siglos XVI-XIX)*, Madrid, Alianza Editorial, 1994, 402 p. ; Juan Antonio Alejandre, *El veneno de Dios. La Inquisición de Sevilla ante el delito de solicitación en confesión*, Madrid, Siglo Veintiuno, 1994, 243 p. ; Stephen Haliczer, *Sexualidad en el confesionario. Un sacramento profanado*, Madrid, Siglo Veintiuno, 1998, 323 p. (New York, 1996).

et se sentaient de jure libérés du fardeau d'une seule et unique relation affective.

Le paradoxe est encore plus flagrant pour ce qui concerne les femmes en religion. De mon étude sur le Mexique coloniale, comme de celles sur l'Italie de la Renaissance et sur Venise en particulier[17], il ressort que les moniales elles-même aimaient changer de partenaire, causant au passage d'innombrables jalousies qui finissaient par perdre les amants. Et en plus d'être libérées de la liaison monogame, les religieuses se sentaient soulagées du fardeau de l'enfantement, ancêtres de fait des conquêtes féministes de la contraception et du droit à l'avortement. Paradoxes inattendus du droit canonique de l'Eglise catholique, qui nous sont révélés par les procès-verbaux de son tribunal le plus redouté, celui de la Sainte-Inquisition.

[17] Cf. Guido Ruggero, *The Boundaries of Eros. Sex, Crime and Sexuality in Renaissance Venice*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1985 ; Romano Canosa, *Il velo e il cappuccio..., op. cit.*